



## Jeux olympiques et paralympiques 2024 :

**Pas de trêve olympique au CMN !**

**Déclaration de la CGT au CSA CMN**

**A quatre mois des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques qui se tiendront à Paris pour une bonne partie, les inquiétudes des agents – comme de l'ensemble des Franciliens et Franciliennes d'ailleurs – sont grandes.**

Ainsi 47% des Franciliens et Franciliennes disent vouloir quitter la région durant cette période.

Parmi les facteurs anxiogènes : **15 millions de voyageurs et voyageuses sont attendus dans les transports en commun dont certains sont déjà saturés et/ou dysfonctionnent.** D'autant plus que **des hausses de tarifs sont à prévoir** comme par exemple **les transports, la restauration, l'hébergement...** dans une période de baisse de pouvoir d'achat depuis des années et une inflation galopante. **Bref, tout augmente sauf les salaires.**

Alors que la Culture et le Patrimoine seront la vitrine de la France pendant ces Jeux Olympiques et Paralympiques, les agents en subiront tous les désagréments sans aucune contrepartie, gratification à notre connaissance. **Sans compter la pénibilité accrue liées à des périodes de canicule faisant souffrir les organismes, accentuée par l'effet de foule dans les transports,** et pourraient amener des difficultés de gestion des visiteurs et visiteuses eux-mêmes subissant ces mêmes contraintes.

Outre les difficultés pour les monuments directement impactés par les cérémonies et les épreuves, une fan zone au château de Vincennes va être installée entraînant d'autres difficultés pour les agents : gestion de mouvements de foule, éventuellement de personnes alcoolisées...

**On ne peut sans cesse se féliciter de l'augmentation de la fréquentation quand dans le même temps les agents voient leurs conditions de travail et de vie se dégrader.**

Il ne faudrait pas non plus perdre de vue les questions de sécurité sûreté durant cette période.

**Il serait temps que le Centre des monuments nationaux ait une véritable politique progressiste envers ses agents. Faisons de ces Jeux Olympiques et Paralympiques une première occasion pour faire des avancées sociales pour les agents.**

D'ailleurs, la circulaire de la première ministre Elisabeth Borne indique que « *vous veillerez à entretenir un dialogue constant sur ces sujets* ». **Il nous semble indispensable de mettre en place** en sus du dialogue entre la hiérarchie locale et les agents, **des négociations entre les représentants du personnel et la direction du CMN.** Le dialogue social réduit à la simple réunion des instances donnerait le sentiment de n'être qu'une information descendante.

**Ceci est d'autant plus urgent que depuis une semaine, la CGT Fonction Publique a fait s'avoir qu'il n'y aura pas de trêve olympique concernant les droits sociaux et qu'elle appelle à de la négociation si le gouvernement ne veut pas que la fête soit gâchée.**

**C'est pourquoi, nous rappelons ici nos revendications :**

- Au-delà du règlement intérieur de l'établissement, le CMN ne doit imposer aucun congé annuel supplémentaire durant la période des JOP ;
- Le télétravail ne doit être ni obligatoire ni imposé ;
- Le paiement d'une « prime JO » pour tous les agents mobilisés en présentiel ;
- Une revalorisation des indemnités de télétravail ;
- L'actualisation des DUERP et la mise en place de mesures de prévention adaptées ;
- La révision et la revalorisation des frais de mission pour tenir compte des hausses liées aux JOP (hébergement, transport, restauration) ;
- Le maintien de prestations d'action sociale (garde d'enfants, colonies de vacances et leurs augmentations pour faire face à la mobilisation pour les JOP pendant les périodes de vacances...) ;
- Des autorisations d'absence en cas de fermeture d'un site pendant la période des JOP ou tout dispositif permettant aux agents d'éviter de perdre des congés annuels ;
- La réduction des horaires d'ouverture au public et des horaires de travail ainsi qu'une politique de souplesse sur les horaires de prise de service pour tenir compte des difficultés dans les transports ;
- Le maintien de tous les emplois prestataires ;
- La limitation des locations d'espaces et autres privatisations ;
- La limitation de la vente par la e-billetterie et les revendeurs prestataires qui entraînent sur une surfréquentation notamment au moment de la fermeture des sites ;
- L'ouverture de négociations pour aborder tous ces points.

**Suite à cette intervention, la direction du CMN s'est engagée à réunir les représentants du personnel tous les 15 jours à compter du prochain CSA qui se tiendra le 18 avril.**

**La CGT portera les revendications des agents pour cette période exceptionnelle.**

**N'hésitez pas à revenir vers nous.**

**Parce que les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 devraient laisser un héritage fort en droits sociaux, la CGT continue à revendiquer l'amélioration des conditions de vie et de travail des agents !**

Paris, le 14 mars 2024